



Partage d'actu !

Jeudi 20 mai 2021, le CDG 11 conventionne avec les Archives départementales de l'Aude

Les communes ont la responsabilité et l'obligation, en vertu du Code général des collectivités territoriales, de la gestion de leurs archives, ressource indispensable à l'exercice par les citoyens de leur droit à l'information, et à la capacité des collectivités à leur rendre des comptes.

Investies, par délégation de l'autorité préfectorale, d'une mission de contrôle scientifique et technique sur les archives publiques, les Archives départementales de l'Aude accompagnent tous les services publics y compris les collectivités territoriales, dans l'application des règles et normes d'archivage, et ont à cœur d'inscrire cette mission dans une démarche de proximité.

C'est pourquoi elles ont décidé de collaborer avec le Centre de gestion de l'Aude, qui propose depuis 2012 un service opérationnel d'aide à l'archivage à destination des collectivités, et dont l'expertise de terrain développée depuis est complémentaire de celle des Archives départementales.

Saisissant l'opportunité des dernières élections municipales et de l'installation de nouvelles équipes, les Archives départementales et le Centre de gestion unissent donc aujourd'hui leurs compétences et leurs ressources pour aider les communes *et les établissements publics* à faire face à leurs responsabilités et aux enjeux posés par l'évolution contextuelle : dématérialisation croissante, compréhension et application d'un cadre juridique complexe d'accès protégé aux données et conditions de leur conservation pérenne, gestion de risques naturels récurrents sur nos territoires.

Une convention de partenariat co-signée par **Monsieur Thierry BONNIER**, Préfet de l'Aude, et **Monsieur Serge BRUNEL**, Président du Centre de gestion de l'Aude, vient aujourd'hui donner force à une collaboration qui avait déjà rapproché les deux services pour leur permettre de développer plus efficacement l'animation du réseau des responsables d'archives communales *et intercommunales*, l'élaboration d'outils communs et les efforts pour faire converger le cadre juridique et les pratiques en matière d'accès aux données.



Un cycle de réunions d'information et de formation sera ainsi organisé par les deux partenaires à l'attention des **employeurs territoriaux**, dès que les conditions le permettront, sur l'ensemble du territoire audois.

Le Préfet visite les locaux du CDG 11

En marge de la signature de la convention, l'occasion était donnée de proposer à Monsieur le Préfet une présentation des missions et ambitions du Centre de gestion ainsi qu'une visite de la Maison des Collectivités.

